

Rapport de la sous-commission du budget 2026

Dicastère de l'économie, des finances, de l'action sociale et des services internes (DEFASI)

Composition de la sous-commission

Membres :	Monsieur Jean-Pierre Brechbühler	UDC
	Monsieur Laurent Duding	PS (rapporteur)
	Madame Line Vögtli Demarle	Les Vert-e-s

La sous-commission du DEFASI s'est réunie le lundi 20 octobre 2025 en présence des personnes suivantes :

- M. Jean-Daniel Jeanneret, conseiller communal
- Mme Sylvène Aeschlimann, cheffe du Service des finances
- M. Mikaël Déal, correspondant informatique de la Ville
- M. Vincent Schneider, responsable des affaires juridiques
- Mme Caroline Gaspar, cheffe du Service à la population
- Mme Rachel Montandon, adjointe administrative à la cheffe du Service communal de l'action sociale
- Mme Carine Raaflaub, chargée de procédures et formations au Service communal de l'action sociale
- Mme Laetitia Mauerhofer, cheffe d'office au Service communal de l'action sociale
- M. Alessandro Arcieri, chef du Service de l'économie
- Mme Laurence Perrenoud, assistante de direction du DEFASI (procès-verbal)
- Mme Anouk Von Allmen, cheffe du Service communal de l'action sociale est excusée.

Introduction

Jean-Daniel Jeanneret souhaite la bienvenue aux trois commissaires.

La présentation générale du budget a déjà été faite le 1^{er} octobre 2025.

Le budget 2026, tel que présenté lors de la séance de la commission financière du 1^{er} octobre 2025, prévoyait un déficit d'un peu plus de CHF 6,6 millions. Ce déficit se monte aujourd'hui à CHF 5,8 millions puisqu'il tient compte de la baisse des cotisations CPCN selon décision de la commission financière.

Des séances systématiques ont eu lieu fin août avec les chefs de dicastères respectifs, la cheffe des finances et les chefs de service et ont permis de réduire les BSM de façon significative (plus de CHF 1 million). Pour le DEFASI, Théo Huguenin-Elie, suppléant, a mené les discussions.

Le but de la sous-commission est rappelé : il s'agit de permettre aux commissaires d'élargir leur connaissance du DEFASI et de regarder les différentes lignes au budget en discutant des baisses de charges éventuelles.

122 / Service de l'économie

Le service de l'économie poursuit année après année le développement de ses activités, ce qui permet une meilleure maîtrise de son budget. Celui-ci reflète désormais plus fidèlement les réalités du terrain et tend à diminuer de manière ciblée. L'objectif est, à terme, de pouvoir soutenir chaque année 2 à 3 projets innovants ainsi que quelques projets d'événements à fort impact.

La sous-commission est informée que l'inauguration du four solaire Panatere a eu lieu ce début octobre. Ce projet représente l'aboutissement d'un travail initié il y a quatre ans, fruit d'un accompagnement important du service de l'économie en collaboration avec le service de l'urbanisme. Le maintien de cette infrastructure sur sol chaud-de-fonnier reste une priorité. Des synergies avec les entreprises locales doivent être consolidées, d'autant plus que la concurrence avec Sierre, qui relance actuellement sa candidature, demeure. A long terme, le projet pourrait aboutir à la création d'une petite antenne de l'EPFL dans notre région.

Par ailleurs, des travaux ont été lancés dans la zone industrielle pour l'agrandissement de bâtiments existants ainsi que de nouvelles constructions. D'autres projets vont pouvoir également se concrétiser, contribuant à la dynamique économique du secteur.

Il est rappelé à la sous-commission que le service de l'économie consacre une part importante de son temps à tisser des relations avec les entreprises locales. Il est noté que le Jura et le canton de Berne sont des concurrents directs. Cette réalité renforce la nécessité d'une présence active et stratégique sur le terrain.

L'expérience acquise au fil de ces dernières années démontre l'importance de disposer de terrains constructibles. Il faut également faire preuve d'entregent pour permettre l'aboutissement de projets. L'engagement du service de l'économie a permis d'enrayer l'exode d'entreprises que connaissait La Chaux-de-Fonds. Des leçons précieuses ont ainsi pu être tirées de certaines situations.

Il serait souhaitable dans le futur que le service soit renforcé, notamment par l'ajout d'un poste junior, mais ce n'est pas d'actualité pour 2026.

Concernant les 40 projets évoqués dans le rapport de la sous-commission du DEFASI à l'appui du budget 2025, il est précisé que 10 projets de nouvelles constructions ont été concrétisés ou sont en voie de l'être. Les entreprises qui construisent libèrent des opportunités dans des bâtiments existants pour les 30 projets restants, l'objectif étant d'éviter des friches industrielles. Concernant les terrains, seuls 15'000 m2 exploitables en mains de la Ville sont encore disponibles. Sur ce point, la révision du Plan d'Aménagement Local/PAL est attendue. Si la sortie du Covid a été positive, l'horlogerie fait face à une nouvelle période d'incertitude. Malgré cela, aucun projet n'a été annulé à ce jour. Le rôle du service de l'économie est également de disposer d'une vue d'ensemble du tissu économique dans le but de mettre les entreprises en réseau.

Afin de mieux encourager notre économie locale, l'accent doit être mis sur les innovations, la création d'écosystèmes « vertueux » et la sensibilisation des entreprises à travailler en réseau local en favorisant les circuits courts. Il est important de valoriser ce qui est réalisé dans notre région.

Parmi les projets en cours, on peut citer la création, sous les auspices de l'AIEP (Autorité Indépendante d'Examen des Plaintes en matière de radio-télévision), d'une agence digitale au service des entreprises de notre région ainsi que l'étude de création d'un studio de cinéma qui a été commandée et dont les résultats sont attendus.

123 / Service informatique communal

La sous-commission est informée qu'entre 2024 et ce jour, une nouvelle convention a été signée avec le SIEN ce qui entraîne une nouvelle organisation pour le correspondant informatique qui travaille aujourd'hui à temps plein pour la Ville de la Chaux-de-Fonds. Le SIEN s'engage à fournir des compétences s'il devait être absent. Cette nouvelle organisation a permis d'améliorer le traitement des demandes informatiques pour un gain de productivité estimé à environ 35%. Auparavant, en 5 ans, 125 demandes de projets ont pu être traitées. Aujourd'hui, le même nombre de projets peut être traité sur 2 ans.

Perspectives du service de l'informatique : le schéma directeur informatique a été adopté avec une enveloppe budgétaire connue. Les grands projets sont annoncés par les services même si une certaine marge de manœuvre existe pour de nouvelles demandes.

Pour 2026, les projets d'importance à mener sont les suivants :

- billetterie pour les musées avec perspective future d'une extension aux sports,
- renouvellement de la solution pour les séances du CC (outil de suivi). Le SIEN abandonne en effet ses prestations à partir du 2^e semestre 2026;
- refonte du site internet.

A l'horizon 2027, il sera question du renouvellement de l'ERP des ressources humaines. Des perspectives de rationalisation sont également envisagées en termes informatiques (impressions, téléphonie, etc.)

Il faut relever qu'en comparaison avec d'autres collectivités publiques, les charges liées à l'informatique sont proportionnellement relativement faibles pour la Ville.

La sous-commission note que le site internet du canton sera également refait et demande quelle est la marge de manœuvre pour une bonne coordination, de même que pour l'ERP des ressources humaines. Pour le service informatique, il faut s'appuyer le plus possible sur ce que propose le SIEN au niveau technologique. Toutefois, la volonté est de développer une image

propre à La Chaux-de-Fonds et ne pas reproduire directement ce que fait l'Etat. De façon générale, les services sont en contact avec les autres communes pour savoir ce qui se fait ailleurs afin de profiter des expériences vécues. Des rencontres régulières (3 à 4 par année) ont lieu depuis début 2025 entre responsables informatiques des Villes de La Chaux-de-Fonds, de Neuchâtel et du Locle (Le Locle-Les Brenets) avec pour objectifs de favoriser les synergies en matière d'exploitation et d'évolutions informatiques ainsi que de partager les expériences de travail avec le SIEN tout en proposant des axes d'améliorations bénéfiques à tous. Sur ce dernier point, les prestations du SIEN tendent à s'améliorer mais le SIEN n'a pas toujours les coudées franches, restant dépendant de décisions de l'Etat. En termes de service, le SIEN doit par ailleurs partager ses ressources, limitées, entre ses partenaires et les services de l'Etat, ce qui crée un goulet d'étranglement dans certains domaines ou sur certains dossiers. Une rencontre est agendée 2 fois par année avec le GT informatique pour un point de situation sur les projets en cours et sur la relation « canton-Ville de La Chaux-de-Fonds » et sa potentielle amélioration.

Concernant le compte 3102020 - Frais d'impression, photocopies, la sous-commission relève que le rapport de l'année précédente prévoyait une baisse à CHF 210'000.- ce qui n'a pas été reporté sur le budget 2026. Le correspondant informatique de la Ville informe que deux éléments principaux expliquent le statu quo actuel. D'abord, la baisse des coûts d'impression passe par une réduction du montant du contrat Canon. Pour y parvenir, sur 125 imprimantes intégrées au nouveau contrat signée avec Canon fin 2024, une soixantaine seulement a été renouvelée ce qui permet théoriquement de réduire le coût de l'amortissement du matériel intégré dans le coût du leasing. Or, selon ses règles, Canon autorise un amortissement sur 7 années maximum. Pour la Ville, qui exploite certains appareils sur 8 ans, cela a pour effet de maintenir un coût de leasing qui diminue peu sur les années 5 à 7 d'exploitation mais qui tombera à 0 sur la dernière année d'exploitation, soit en 2028 concernant la moitié des appareils. Lissé sur 4 ans, cela permettra d'atteindre l'objectif de CHF 210'000.- par année, mais en vue annuelle, une diminution importante des frais ne sera visible qu'en 2028. Ensuite, un travail de rationalisation de l'impression doit être fait, incluant un tour d'horizon sur la manière dont sont utilisées les imprimantes. Ce travail, commandé mais non encore exécuté, devrait permettre non seulement de revoir la dotation en

imprimantes des services de la Ville mais également les règles de ventilation des coûts d'impression, l'objectif étant de rationaliser l'impression par ces deux aspects en incitant les services à réduire leur consommation

124 / Affaires juridiques

Globalement, le service des affaires juridiques se porte bien, même si structurellement il y a une charge de travail relativement lourde pour un seul EPT (en comparaison notamment avec la Ville de Neuchâtel qui bénéficie de 3,7 EPT - quand bien même les tâches confiées ne sont probablement pas tout à fait comparables). La situation est néanmoins vivable, en particulier parce que des prestataires externes sont sollicités ponctuellement - notamment si le responsable doit se récuser, si une matière est très spécialisée, si diverses urgences doivent être traitées simultanément, et plus généralement en raison de la surcharge.

Compte tenu de ce qui précède, le chiffre de CHF 40'000.- indiqué au budget pour le compte 3132030 "Conseillers externes – experts" reste stable mais il pourrait légèrement augmenter à l'avenir. Le fait de recourir ponctuellement à des mandataires expérimentés (dont notamment l'un était précédemment responsable du service juridique de la Ville) permet certainement de faire des économies par rapport - en réponse à une question des commissaires – à la création d'un poste pour remplacer les mandataires externes. L'organisation en place continue d'être jugée satisfaisante et le Conseil communal n'entend pas la faire évoluer.

La bibliothèque d'ouvrages juridiques, quant à elle, peut être mise à jour avec l'enveloppe budgétée. Les livres sont relativement chers puisque le marché suisse francophone est restreint et il ne faudrait pas moins puisque c'est l'outil de travail principal.

Concernant l'évolution de la nature des dossiers, une recrudescence de cas concernant l'école obligatoire est relevée. Ces derniers sont relativement chronophages et doivent être traités dans des délais assez courts. Au niveau du droit de la construction et de l'aménagement du territoire, il n'y a pas de diminution des oppositions ou des recours. D'importants projets comme la transformation de Vadec sont des dossiers qui prennent également du temps.

S'agissant du droit des marchés publics, celui qui arrive 2^e ou 3^e dans les adjudications fait désormais souvent recours au vu des enjeux financiers souvent importants.

La rédaction du nouveau Statut du personnel a représenté une charge conséquente, et se poursuit avec la transformation en cours des contrats de droit public à partir du 1^{er} janvier 2026 pour environ 80 cadres.

Concernant les questions liées à l'aménagement du territoire, la formation juridique dont dispose aussi le chef du SUME est précieuse; mais de manière générale les démarches procédurales (levée des oppositions, observations sur recours, etc.) restent traitées par le responsable des affaires juridiques. La présence d'un juriste à l'interne du SCAS (à 50%) permet également de rendre ce service en principe autonome sur le plan juridique; des échanges réguliers ont lieu avec le responsable des affaires juridiques.

130 / Service à la population

En introduction, la nouvelle cheffe de service indique que le service fonctionne avec un léger sous-effectif. Une personne a quitté le service et sera remplacée mi-novembre. Il n'y aura pas de changement en termes du nombre d'EPT globaux.

La sous-commission note que le rapport de l'année précédente mentionnait déjà un fonctionnement à flux tendu. Pour la cheffe de service, la situation n'a en effet pas évolué, d'autant que le Bureau d'aide à l'installation connaîtra également un changement à sa tête ; l'équipe a repris le travail courant en attendant une nouvelle personne. Il n'y a ainsi pas aujourd'hui de marge de manœuvre, ce qui a conduit à la fermeture du guichet durant quelques jours en septembre notamment parce que des jours de formation étaient également prévus. Comme c'était très exceptionnel, aucune réclamation n'a été relevée à ce sujet. En principe, le guichet reste ouvert et il faut éviter dans la mesure du possible de se trouver dans une telle situation qui n'est agréable pour personne.

Un groupe de travail est en réflexion au SIEN au sujet des prestations en ligne. La plate-forme pour les déménagements «eDéménagementCH» pourrait être intéressante. C'est un outil utilisé dans certaines communes de Suisse, mais elle n'est pas encore généralisée, car c'est une prestation en ligne qui reste délicate à gérer puisque les situations diffèrent passablement.

En ce qui concerne le compte 3130000 – *Prestations de services de tiers*, les coûts diminuent pour 2026 puisqu'ils sont liés aux scrutins électoraux (élections). Comme il n'y en aura normalement pas en 2026, le montant a été adapté. Ils seront à nouveau plus élevés en 2027.

Concernant les prestations informatiques, la solution ETIC est privilégiée à ce jour puisque le logiciel est aussi utilisé pour d'autres prestations. Il faudrait encore le développer afin de pouvoir établir plus de statistiques et rendre le logiciel plus performant. Par contre, cet outil ne serait pas pertinent pour les enquêtes de domiciliation.

Ces dernières demandent dans les faits beaucoup d'énergie pour des résultats mitigés. En réponse à une demande de la sous-commission, la cheffe de service informe qu'une collaboration avec les gérances fonctionne bien et permet ainsi de retrouver des personnes. Il est également relevé qu'on retrouve plus facilement des personnes au bénéfice de permis de séjour – qui doivent se mettre en règle pour les prolonger – que celles de nationalité suisse.

Au niveau du nombre d'habitants, la tendance est à la hausse et il faut dès lors mener des réflexions pour leur maintien à La Chaux-de-Fonds. Si cette tendance se poursuit, on pourrait imaginer compter à moyen terme 38'000 habitants. Quant aux départs, les raisons principales invoquées sont le travail et les situations familiales. Le LOCAL ainsi que le Bureau d'aide à l'installation sont des prestations précieuses pour l'intégration.. Il est compliqué de savoir comment évolue socio-économiquement la population ; le suivi statistique n'a pas été idéal en raison de l'effectif limité et du changement à la tête du service. Une analyse plus fine serait souhaitable mais on constate à quel point c'est complexe. Concernant un éventuel "tourisme social" que certains dénoncent, force est de constater que ce phénomène est très marginal voire inexistant.

Enfin, en réponse à une question de la sous-commission, la cheffe de service mentionne encore que la communauté étrangère qui progresse le plus en Ville est la communauté française.

301 / SCAS - Office d'aide sociale

En préambule, les responsables du service font part d'une stabilisation du fonctionnement de l'office communal de l'aide sociale même si une tendance à une augmentation du nombre de dossiers est constatée. En ce qui concerne le guichet ACCORD donnant accès à un ensemble de prestations sociales cantonales dont les subsides LAMal et les bourses d'études, la

période est toujours difficile en lien avec l'augmentation significative des demandes depuis le début de l'année et le turnover du personnel administratif. Dès novembre, l'équipe sera au complet et la situation devrait pouvoir se rétablir dans le courant du premier semestre 2026. Il est relevé que le guichet ACCORD a pu compter sur l'appui temporaire d'une gestionnaire aguerrie détachée par un autre guichet.

Depuis janvier 2025, le suivi différencié harmonisé a été mis en place dans le cadre de l'aide sociale. D'une façon générale, la situation est sous contrôle.

En lien avec le compte 3130080 – *Alarmes, surveillance*, il est rappelé qu'une convention avec la société NSA a été mise en place pour assurer la sécurité en lien avec la tenue hebdomadaire de la caisse et les entretiens avec les bénéficiaires potentiellement menaçants. En effet, lorsqu'un bénéficiaire se montre irrespectueux voire menaçant envers son assistant.e social.e, un courrier de recadrage lui est envoyé et il est reçu dans un bureau sécurisé au rez-de-chaussée pour ses prochains rendez-vous. Le principe de tolérance zéro en lien avec d'éventuels débordements est appliqué et il semble que cela porte ses fruits.

S'agissant des subsides LAMal, la volonté du canton appuyé par les communes d'élargir le cercle des bénéficiaires au regard de l'augmentation continue des primes d'assurance-maladie engendre une augmentation du nombre de demandes de prestations sociales déposées au SCAS/Guichet Social Régional. De façon générale, cette augmentation est également observée au niveau cantonal.

Le chef du DEFASI informe qu'un projet IA sécurisé interne à la Ville est en cours de réflexion et permettrait potentiellement de faciliter le traitement des dossiers au moins pour un premier tri.

En réponse à des interrogations de la sous-commission sur la gestion du service, les responsables informent que depuis quelques 4 années, les dossiers courants sont mieux suivis notamment grâce aux mesures de formation mises en place en interne du SCAS et au vu de la diminution bienvenue du turnover notamment au sein de l'office communal de l'aide sociale (stabilisation des effectifs). De plus, la direction du SCAS est constituée en un collège qui se réunit chaque semaine, permettant ainsi à chacune d'être au courant de ce qui se passe dans les différents secteurs. Des monitorages ont été mis en place pour un certain nombre de thématiques ce qui permet une meilleure vision et un suivi de l'évolution du SCAS. Une solidarité entre les différents GSR basés sur l'ensemble du territoire cantonal est également relevée.

A court terme, une période difficile est à venir en raison de 3 congés maternité début 2026 et d'un congé sabbatique. Différentes solutions de remplacement ont toutefois été trouvées et cette période devrait pouvoir se passer au mieux.

En réponse à une question de la sous-commission, il est précisé que dans le compte 3010030 – *Salaires du personnel en formation*, les montants concernent des stagiaires et apprenti.e.s.

En conclusion, l'office d'aide sociale est confronté à une paupérisation d'une certaine partie de la population. Conséquemment, il doit faire face à une augmentation des demandes de prestations sociales ce qui est relativement préoccupant. Une hausse de 100 dossiers ouverts en une année est effectivement constatée, ce qui correspond théoriquement à un poste de travail. Cette hausse malheureuse fait suite à de nombreuses années de stabilité voire de diminution du nombre de personnes ayant dû recourir aux prestations de l'aide sociale. Elle s'explique notamment par un contexte économique détérioré et un marché de l'emploi sous forte pression depuis quelques mois. Dans ce contexte global, il faut privilégier les contacts avec les associations et services qui sont en soutien aux personnes en situation de pauvreté. L'importance de créer du lien avec les différents services est relevée.

321 / SCAS – Participation aux institutions sociales

Les chiffres indiqués au budget sont donnés par l'Etat dans le cadre de la facture sociale et nous n'avons pas de prise objective sur ces montants.

La diminution constatée au compte 3611027 – *Avances contributions d'entretien* est liée à un changement de système.

600 / Service des finances

La cheffe de service rappelle à la sous-commission que la comptabilité de la Ville est passée sur Abacus au 1^{er} janvier 2023 et que la situation se stabilise. En 2026, la gestion du contentieux sera revue et la mise aux poursuites pourra être gérée par voie électronique grâce à la mise en place d'un logiciel externe.

Le service est confronté à une problématique générale de sous-effectif liée à plusieurs arrêts maladie (physiques) depuis le début d'année. Malgré cela, l'équipe fonctionne bien et s'est montrée solidaire en repoussant ses vacances du 1^{er} semestre 2025 de façon spontanée.

En ce qui concerne le compte 3132030 – *Conseillers externes, experts* et en réponse à une interrogation de la sous-commission, il s'agit d'une part d'un mandat à un institut financier pour le rating pour un montant de CHF 40'000.- et d'autre part pour des mandats ponctuels à une fiduciaire pour les questions de TVA. L'objectif principal du rating financier est d'obtenir de meilleures conditions financières pour les emprunts. Ce rating a permis de traiter avec d'autres prêteurs que jusqu'à présent et de diminuer légèrement les taux d'intérêts sur les renouvellements d'emprunts. Aujourd'hui, les emprunts sont facilement renouvelés quand ils arrivent à leur terme. Au niveau du rating, il est ajouté que chaque collectivité gère elle-même les démarches. De notre côté, nous travaillons avec la société Moody's. En réponse à une question d'un.e commissaire, il n'est pas possible de s'allier avec d'autres communes pour faire des économies. Il faut également ajouter que, comme la Suisse a un très bon rating, cela nous est indirectement favorable. Concernant la TVA, la demande de récupération a été adressée à l'administration fédérale des contributions (AFC) pour les services où nous sommes passés aux décomptes selon la méthode effective (Muzoo, Piscine des Mélèzes, MIH, parkings) et le montant à recevoir au titre d'impôt préalable pour les investissements passés s'élève à plus de CHF 3 millions, montant qui sera porté en diminution des investissements. Nous attendons à ce jour la décision de l'AFC.

Concernant le compte 3199014 – *Ecart statistique*, le montant budgété est identique à celui de 2025.

Pour le compte 3910100 – *Prestations informatiques*, la forte baisse est due à la fin de l'amortissement des investissements pour la mise en place d'Abacus.

4622700 - *Péréquation des ressources* : le budget anticipe le passage à un taux de réduction des écarts de 40% à 45%, chiffres pris en compte également par le canton. Il est précisé que ce qu'on reçoit dans le cadre de la péréquation n'est pas pris en compte dans le calcul de la péréquation des ressources. Il n'y a pas d'effet pervers comme pour l'écrêtage dans le cadre de l'impôt sur les personnes morales (IPM) pris en compte dans le calcul de notre participation à la péréquation.

4894000 – Prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle : Le montant de CHF 2'100'000.- est une décision du Conseil communal. Si on le met au budget, cela n'entraîne pas de conséquence obligatoire sur les comptes. Ce prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle se justifie en raison de la baisse des recettes fiscales présumée due à la conjoncture économique.

610 / Contributions

Par rapport aux comptes 2024, il est noté que le budget 2026 est plus bas. En 2024, la Ville a en effet perçu des recettes exceptionnelles pour l'impôt à la source et l'écrêtage. S'agissant des personnes morales, le Conseil communal a préféré rester prudent en tablant sur une diminution des recettes fiscales, mais il est difficile de savoir quand et dans quelle mesure les entreprises seront impactées par la conjoncture. En 2026, la Ville ne bénéficiera plus de l'écrêtage de l'IPM. La même prudence est de mise pour les personnes physiques. Quant à l'impôt sur les frontaliers, le Conseil communal prévoit une stabilité.

En réponse à une question d'un.e commissaire, la cheffe de service indique que la baisse d'impôt de 1% proposée par le Conseil d'Etat a été intégrée au budget 2026 de la Ville.

Le rapporteur de la sous-commission

Laurent Duding